

# LA VOIX DE L'ÉCOLIER

DU

## COLLEGE JOLIETTE.

LA CHARITÉ FAIT LE CHRÉTIEN. L'ÉTUDE FAIT L'AVENIR.

Vol I.) Collège Joliette, P. Q., Mardi, 1er Mai 1877. (No. 15.)

### HISTOIRE DU CANADA.

LE GOUVERNEUR, COMTE DE FRONTENAC,

AU PARLEMENTAIRE

*Envoyé à Québec par l'amiral Phipps. (1690)*

—  
Député vers moi par l'agent d'un pouvoir illégal, je pourrais me borner à vous répondre que je ne vous connais pas, que votre chef n'a pas la moindre qualité à mes yeux, puisqu'il tient sa mission de Guillaume d'Orange, usurpateur du trône d'Angleterre. Mais la sommation dont vous êtes porteur est conçue en des termes si insolents, elle renferme des allégations si blessantes pour la nation française, que je faillirais à mon devoir si je ne protestais, de toute l'énergie de mon âme, contre les étranges prétentions de l'amiral Phipps.

Vous nous accusez de cruauté !... O Ciel ! c'est de la bouche d'un anglais qu'un semblable reproche nous est adressé !... Habités à répandre le sang, à couvrir le sol du Nouveau-Monde de cendres et de ruines, auriez-vous si tôt oublié le massacre de Lachine ? Vos compatriotes pourtant ne furent-ils pas les lâches investigateurs de cet attentat sans nom ? Le farouche Iroquois dont vous aviez attisé la haine se précipita, ivre de carnage, sur une population sans défense ; il se rassasia de cruauté ; son fer homicide ne s'arrêta que lorsqu'il fut las d'égorger. Vous avez pu, ô modèles de clémence, contempler votre œuvre dans cette nuit sinistre. Mais la postérité, émue de tant de scélératesse, flétrira ce forfait, l'avenir l'inscrira en caractères de

sang dans les annales des colonies anglaises et une page honteuse sera ajoutée à leur histoire.

Que Phipps ne vienne pas nous reprocher la destruction de Corlar, c'est un fait de guerre et une représaille légitime du massacre de Lachine. Nos frères immolés par l'Iroquois dont vous aviez surexcité les instincts féroces, réclamaient du fond de leurs tombes sanglantes une vengeance exemplaire. Nous répondîmes à leur appel, mais, magnanimes jusque dans notre vengeance, nous n'avons point pour vous combattre emprunté les bras des Sauvages—le Français méprise de semblables auxiliaires—nous avons envahi votre territoire, le droit de la guerre nous y autorisait ; ceux des vôtres qui sont tombés entre nos mains, ont été traités en prisonniers de guerre, comme on le fait par delà l'Atlantique. Votre amiral ne saurait donc rien nous reprocher ; ce que nous avons fait, c'était notre droit, c'était notre devoir, c'était justice.

Mais c'est peu de déverser sur nous le fiel de votre haine implacable, de nous lancer l'outrage avec tant d'impudence, vous me proposez, que dis-je, vous me sommer de me rendre !!! ... Un triomphateur superbe hésiterait à poser à un ennemi vaincu et désarmé des conditions aussi humiliantes ! Me rendre !... Mais que dirait la France, que dirait mon roi qui m'a confié la défense de sa plus belle colonie ? Me rendre ! ... Mais ce serait un crime, une félonie sans précédent dans les fastes de mon glorieux pays ! Me rendre !... Mais aucun des miens n'y consentirait ! Tous ces braves qui m'entourent me forceraient au silence, si, trahissant mon devoir, j'osais conclure un pacte aussi honteux. Vous les avez vus, pendant la lecture de cet étrange document, porter à la garde de leur épée une